

# Pourquoi pas un salaire minimum européen ?

---

[alternatives-economiques.fr/michel-husson/un-salaire-minimum-europeen/00089308](https://alternatives-economiques.fr/michel-husson/un-salaire-minimum-europeen/00089308)

Michel Husson, *Alternatives économiques*, 21 mai 2019

***Les élections européennes auraient pu être l'occasion de débattre du salaire minimum européen. Malheureusement, ce débat s'est très mal enclenché.***



On peut commencer par évacuer l'argument faussement naïf qui fait semblant d'imaginer un salaire minimum uniforme dans tous les pays. Compte tenu des considérables différences de salaires, il serait soit trop bas, soit hors d'atteinte. Mais la proposition n'est évidemment pas celle-là. Quand on parle de salaire minimum européen, il faut comprendre : système de salaires minimum. Il y aurait dans chaque pays un salaire minimum dont le niveau prendrait en compte son degré de développement. Il ne s'agit donc pas d'une valeur absolue, mais d'une valeur relative. L'objectif est de définir une norme sociale européenne commune mais adaptée aux réalités de chaque pays.

Il y aurait dans chaque pays un salaire minimum dont le niveau prendrait en compte son degré de développement

De même que le seuil de pauvreté est mesuré par rapport au revenu médian, le salaire minimum serait défini en proportion du salaire médian (la moitié des salariés gagne moins et l'autre moitié gagne plus). Et comme la pauvreté salariale est elle aussi définie par rapport au salaire médian, l'objectif principal est clairement affiché : la faire reculer.

## Une longue litanie de vœux pieux

---

Aux diverses étapes de la construction européenne, les promesses d'un « volet social » n'ont jamais fait défaut. L'idée d'un salaire minimum européen est même évoquée depuis au moins 20 ans. En revanche la mise en œuvre de ces belles résolutions a constamment été reportée à des jours meilleurs, et ceci contribue sans doute à expliquer la désaffection des citoyens lors des élections européennes.

Dans un article de *La Revue de l'Ires* (auquel cette chronique emprunte beaucoup), Thorsten Schulten, Torsten Müller et Line Eldring rappellent qu'en 1961, la Charte sociale européenne élaborée par le Conseil de l'Europe affirmait que : « *tous les travailleurs ont droit à une rémunération équitable leur assurant, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie satisfaisant.* » Au milieu des années 1990, le Conseil de l'Europe définira ce salaire équitable et décent comme devant représenter au moins 60 % du salaire net moyen.

Dans un rapport de 2008 sur la « promotion de l'intégration sociale », le Parlement européen avançait lui aussi cette règle d'une « *rémunération au moins égale à 60 % du salaire moyen* » et demandait (en vain) au Conseil que soit prévue « *une date à laquelle cet objectif devra être atteint dans tous les États membres.* »

Des années 1960 aux années 2010, la proposition d'un salaire minimum européen a été mise sur la table de nombreuses fois

Plus près de nous, lors de la campagne pour les précédentes élections européennes de 2014, Jean-Claude Juncker annonçait qu'en tant que président de la Commission, il plaiderait « *pour que chaque État membre introduise un salaire minimum adapté à ses pratiques nationales de négociations salariales et à ses conditions économiques.* »

Enfin, en septembre 2016, le Parlement européen adopte une résolution sur le dumping social dans l'Union européenne. Elle recommande « *l'instauration de planchers salariaux sous la forme d'un salaire minimum national, le cas échéant, dans le respect des pratiques de chaque État membre et après consultation des partenaires sociaux, dans le but de parvenir progressivement à au moins 60 % du salaire moyen au niveau national, dans la mesure du possible, de manière à éviter les écarts salariaux excessifs, à soutenir la demande globale et la relance économique et à jeter les bases d'une convergence sociale vers le haut.* »

## Un alignement vers le bas ?

Pourquoi alors ce projet n'avance-t-il pas ? Sans doute parce qu'il se heurte à des réticences, parmi lesquelles figure la crainte d'un alignement vers le bas. Sur ce point, on peut évoquer un document de la Direction du Trésor qui, en 2014, explorait les Pistes pour l'instauration d'une norme de salaire minimum européenne. Il soulignait qu'au niveau de l'Union européenne, « *la fixation d'un salaire minimum commun permettrait d'atténuer les possibilités de dumping social et de concurrence excessive sur les salaires* » et il suggérait que la norme européenne « *pourrait prendre la forme d'un plancher de salaire minimum exprimé en pourcentage du salaire médian de chaque pays.* »

En 2014, la Direction du Trésor écrit que « la fixation d'un salaire minimum commun permettrait d'atténuer les possibilités de dumping social et de concurrence excessive sur les salaires » mais propose de le fixer à 55 % du salaire médian

L'intérêt de cette contribution est qu'elle émanait de Bercy et légitimait un projet qui n'était donc pas complètement de l'ordre du fantasme. Mais, en même temps, le document insistait lourdement sur la nécessité de fixer dans chaque pays le salaire minimum à un niveau « *adéquat* » ou « *approprié.* » Dans un premier temps, « *le plancher pourrait ainsi être établi de 45 à 50 % du salaire médian* » et « *dans une version plus ambitieuse, une cible de moyen terme pourrait être fixée par exemple au niveau correspondant au futur salaire minimum en Allemagne, soit environ 55 % du salaire horaire médian.* »

Aujourd'hui, le programme de la liste Renaissance (LREM) propose lui aussi un « *salaire minimum adapté à chaque pays européen pour limiter la concurrence par les bas salaires et garantir un revenu de vie décent.* » Mais c'est seulement dans un entretien au *Parisien* du 10 avril que sa tête de file, Nathalie Loiseau, précisera le niveau à atteindre : « *par pays,*

au moins la moitié du salaire médian. » D'autres listes proposent un niveau plus élevé, de 60 %, ou même de 75 % pour la France insoumise, sans en faire vraiment un objectif prioritaire.

Le débat ainsi engagé, risque de conduire à un abandon de l'idée elle-même, sous prétexte que la liste LREM en propose une version dévaluée

Le débat ainsi engagé, risque de conduire à un abandon de l'idée elle-même, sous prétexte que la liste LREM en propose une version dévaluée. Et d'autres objections ont été soulevées, souvent par des opposants qui ne souhaitent pas assumer pleinement leur hostilité à ce projet.

## Les syndicats scandinaves et italiens sont contre

Il n'y a pas de salaire minimum interprofessionnel en Suède et en Italie, et il est vrai que les syndicats de ces pays n'en veulent pas. Ils sont attachés aux négociations de branches et redoutent une étatisation qui réduirait leur capacité de négociation. Ils pensent qu'il y aurait un risque d'ajustement vers le bas, non plus entre pays mais cette fois entre branches. C'est un fait qu'en Suède les minima conventionnels sont nettement supérieurs au seuil de 60 %, y compris dans les secteurs les moins bien payés. Mais que dire de l'Italie où le minimum conventionnel était en 2015 de 6,8 euros dans le secteur du nettoyage ?

En Suède et en Italie, les syndicats redoutent une étatisation qui réduirait leur capacité de négociation

Cette position ne tient pas compte de la leçon allemande. Les puissants syndicats de l'industrie s'opposaient, avec les mêmes arguments, à la proposition d'un minimum interprofessionnel portée par Verdi, le syndicat des services. S'ils ont changé d'avis, c'est essentiellement en raison de la baisse de la couverture conventionnelle. Le salaire minimum interprofessionnel est alors apparu comme un plancher limitant la dégringolade vers le bas.

La Confédération européenne des syndicats, bien que divisée, a quand même réussi en 2017 à trouver un accord autour d'une résolution qui affirme que les salaires minimum en Europe devraient correspondre à des salaires décents (*living wages*) au moins égaux à 60 % des rémunérations médianes.

## L'Union européenne n'est pas compétente

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée en 2000, ne dit rien sur la question salariale, ni même sur le droit à un salaire décent. Elle marque ainsi une régression par rapport à la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, adoptée en 1989, qui faisait du droit à un « salaire équitable » un droit social

fondamental. De manière encore plus explicite, l'article 153 §5 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule que ses compétences « *ne s'appliquent ni aux rémunérations, ni au droit d'association, ni au droit de grève, ni au droit de lock-out.* »

Les compétences de l'UE ne s'appliquent pas aux rémunérations. Mais elle conditionne son soutien financier à la mise en œuvre de réformes structurelles touchant directement à la politique salariale

Mais il y a là une hypocrisie totale quand on se rappelle à quel point cette règle est enfreinte chaque fois que la Commission fait des recommandations en faveur de la modération salariale et de la flexibilisation du marché du travail. Et dans le cas des pays dits en crise (Grèce, Irlande et Portugal), on se rappelle comment la « troïka » avait conditionné son soutien financier à la mise en œuvre de réformes structurelles touchant directement à la politique salariale.

Et cela continue, y compris à propos des élections européennes. Il y a quelques jours, la note de conjoncture d'Eurobank, l'une des principales banques grecques, informait ses lecteurs que : « *les mesures préélectorales annoncées la semaine dernière par le Premier ministre grec Alexis Tsipras ont été accueillies avec une certaine prudence par les institutions européennes qui ont exprimé leur intention d'examiner ces mesures en profondeur. Si elles s'avèrent être en contradiction avec les engagements de la Grèce dans le cadre du programme de surveillance, les institutions pourraient décider de reporter la prochaine tranche de restitution des gains réalisés sur les titres grecs.* »

## Un apparent consensus en Allemagne

Dans un rapport du WSI, un institut de recherche lié au DGB, Thorsten Schulten et Malte Luebker proposent un tour d'horizon des positions exprimées en Allemagne, qui fait apparaître un véritable consensus, au moins formel. Le ministre du Travail allemand, Hubertus Heil, a avancé en janvier 2019 l'idée d'un « *cadre juridique européen pour le salaire minimum* » qui devrait être une priorité de la présidence allemande au second semestre 2020, comme la grande coalition (SPD-CDU/CSU) s'y était engagée. La ministre de la Justice, Katarina Barley, tête de liste du SPD aux élections européennes, souhaite que « *le salaire minimum européen devienne un thème central des élections* » parce que « *tout le monde doit pouvoir vivre de son propre travail et cela partout dans l'Union européenne.* »

Un cadre juridique européen pour le salaire minimum devrait être une priorité de la présidence allemande au second semestre 2020

Les verts allemands réclament une « *directive sur le salaire minimum garantissant à tous les salariés de l'Union un revenu décent, en prenant en compte le coût de la vie dans chacun des pays* » et Die Linke, le Parti de gauche, milite en faveur d'une « *règlementation qui obligerait tous les États membres de l'Union européenne à introduire un salaire minimum* »

*garantissant un revenu de base décent supérieur à 60% du salaire médian dans chaque pays. » Enfin, le DGB soutient quant à lui le projet d'un « système européen de salaires minimum. »*

## **Pendant ce temps, les salaires minimum convergent**

L'avancée vers un système de salaire minimum est d'autant plus envisageable que l'on observe un mouvement de rattrapage en dépit de la crise. Entre 2008 et 2019, le salaire minimum (en pouvoir d'achat) a nettement augmenté dans l'ensemble des Pays de l'Est : entre 27 % pour la Croatie et 190 % en Roumanie ; 58 % en Hongrie, 62 % en Pologne. Dans les pays du Sud de l'Europe, la progression a été significative : 23 % au Portugal et 29 % en Espagne. Seule la Grèce ne s'est pas remise des politiques d'austérité, avec une baisse de 24 % du pouvoir d'achat du salaire minimum.

Le salaire minimum augmente plus vite dans les pays à bas salaires. Pourquoi alors ne pas encadrer et organiser cette évolution ?

Enfin, dans les pays les plus avancés, la progression de ce pouvoir d'achat est modérée, d'un point par an au maximum. Ce tableau général, tiré de la [base de données du WSI](#), montre que dans l'ensemble, le salaire minimum augmente plus vite dans les pays à bas salaires. Pourquoi alors ne pas encadrer et organiser cette évolution ?

## **L'expérience hongroise**

Une [précédente chronique](#) signalait [une remarquable étude](#) montrant qu'aux Etats-Unis les augmentations de salaire minimum profitent aux détenteurs de bas salaires, sans détruire d'emplois. Attila Lindner, l'un des coauteurs de cette étude, vient d'en publier une autre, « [Who Pays for the Minimum Wage?](#) », rédigée avec Péter Harasztos, un collègue hongrois (à paraître dans *l'American Economic Review*, une revue académique). Elle part d'une « expérience naturelle », à savoir la très forte augmentation – de près de 60 % – du salaire minimum intervenue en Hongrie en 2001, qui l'a fait passer de 35 % à 55 % du salaire médian.

La très forte montée du salaire minimum en Hongrie a eu un effet faible sur l'emploi

A l'issue d'une analyse extraordinairement minutieuse et qui utilise une modélisation tout-à-fait orthodoxe, les auteurs concluent ainsi : « *compte tenu de l'effet relativement faible sur l'emploi, nos résultats suggèrent que les salaires minimums pourraient constituer un outil efficace pour redistribuer le revenu des consommateurs aux travailleurs à bas salaire sans perte d'efficacité importante.* »

Il semble donc qu'un assez large consensus serait possible autour de l'idée qu'un système de salaire minimum européen serait rationnel et souhaitable. Et pourtant, ce projet risque de rester au point mort, alors même qu'il ne serait qu'une réponse très partielle aux déséquilibres intrinsèques de l'Union européenne et plus spécifiquement de la zone euro. Faudrait-il y voir l'indice d'une incapacité congénitale de la construction européenne à se défaire de sa logique ultra-compétitive ?